

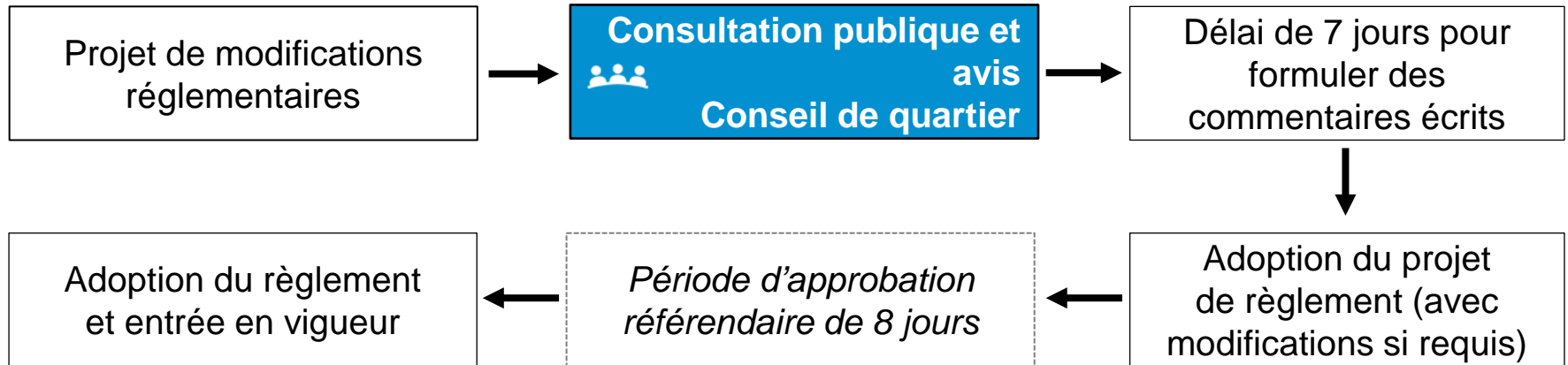


# Objectif de l'activité

# Objectif de l'activité

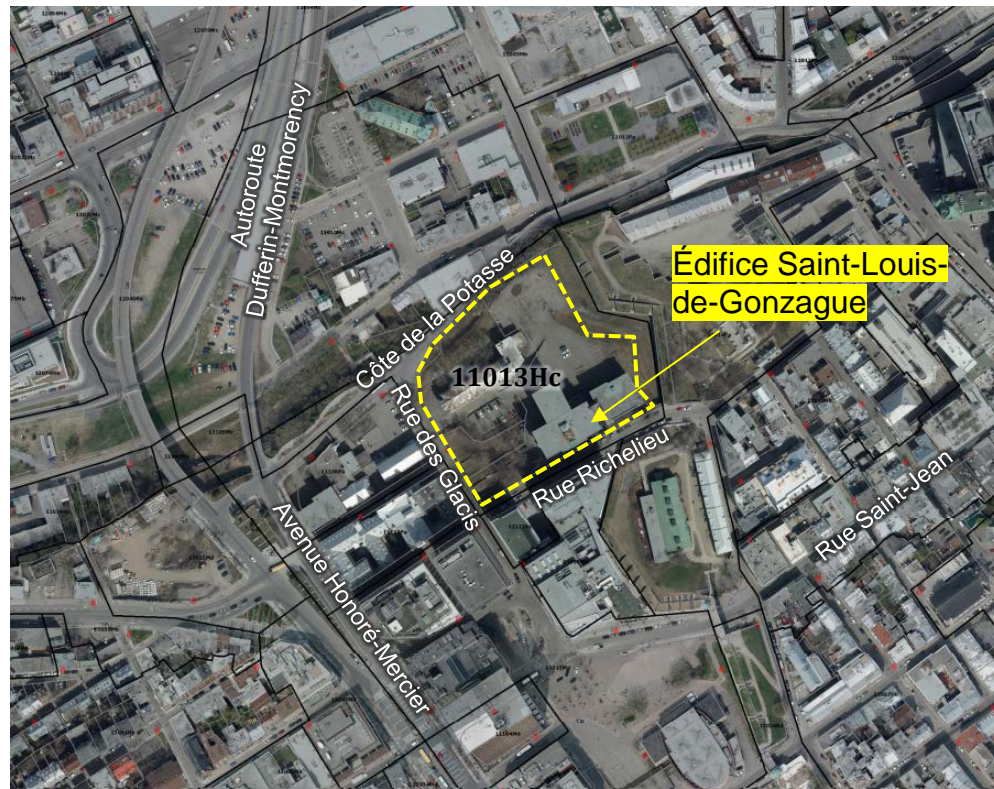


## Consultation publique : règlement d'urbanisme



# Localisation

# Localisation



Édifice Saint-Louis-de-Gonzague  
980, rue Richelieu



# Projet

# Description du projet

## Usage temporaire de bureaux au 980, rue Richelieu

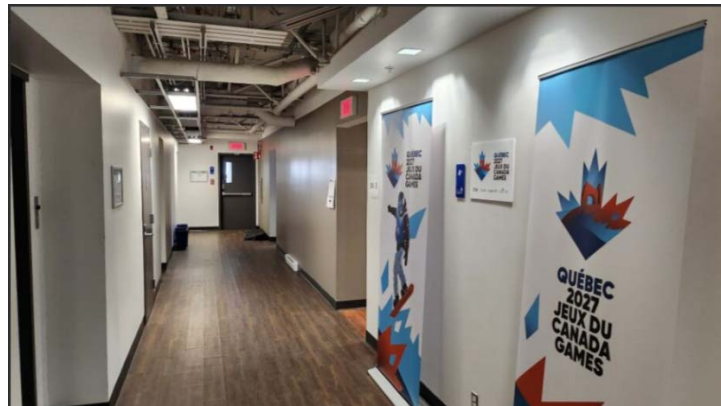
- Occupation des bureaux pour les équipes des Jeux du Canada, jusqu'en octobre 2027
- Relocaliser les équipes du Service des loisirs, sports et vie communautaire en raison d'un dégât d'eau à l'édifice Joseph-Ernest-Grégoire



# Description du projet

## Historique

- En 2011, règlement spécial pour autoriser l'occupation par le CHU de Québec
- En 2019, modification de la réglementation pour autoriser l'habitation dans la zone
- En 2025, acquisition par la Ville pour augmenter le nombre de résidents permanents dans le quartier
- 2026 à 2027, occupation temporaire du bâtiment par des bureaux de la Ville
- 2028 et après, création de nouveaux logements



# Modifications réglementaires

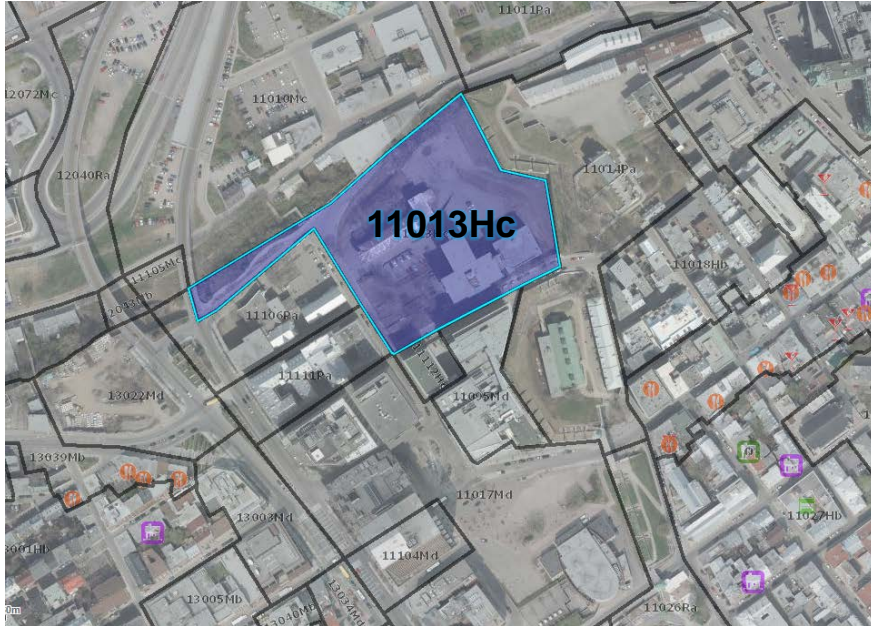
# Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une **utilisation temporaire** des lots numéros 1 212 559, 1 212 560 et 1 212 561 du cadastre du Québec à diverses fins, **R.C.A.1V.Q. 568**

- Règlement sur une utilisation temporaire (**2 ans**)
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

# Modifications réglementaires

## PLAN DE ZONAGE



## ZONE 11013Hc

Norme	En vigueur
Usages autorisés	❖ <i>H1 Logement</i>
	❖ <i>H2 Habitation avec services communautaires</i>
	❖ <i>R1 Parc</i>



# Prochaines étapes

Étapes	Dates (2026)
Consultation publique et demande d'opinion au conseil de quartier	9 mars
Consultation écrite de 7 jours (réception commentaires écrits)	11 au 17 mars
Adoption projet de règlement et avis de motion	23 mars
Période d'approbation référendaire	26 mars au 2 avril
Adoption du règlement	27 avril
Entrée en vigueur du règlement	Mai

**Merci!**